



HELP!

l'offre globale de la Sécurité sociale
pour vous accompagner dans vos difficultés



Plaquette de présentation du dispositif

HELP!

Un accompagnement personnalisé au service des travailleurs indépendants rencontrant des difficultés

Le travailleur indépendant peut être confronté à des difficultés qui se cumulent. Ces difficultés peuvent être d'origine médicale, économique, financière, structurelle mais aussi familiale.

Il n'ose pas toujours en faire part et quand il le fait, il ne sait pas fréquemment vers quel interlocuteur se tourner.

La prise en charge de la fragilité fait l'objet pourtant de nombreux dispositifs des organismes de protection sociale hélas souvent méconnus.

Elle favorise ainsi un meilleur accès aux droits et aux soins, l'accompagnement social tout comme le recouvrement attentionné et l'action sociale.

Pour remédier à cette situation, l'Urssaf, la CPAM, la CAF et la CARSAT s'engagent à apporter une réponse coordonnée aux difficultés spécifiques que rencontrent les chefs d'entreprise et travailleurs indépendants, en déployant une nouvelle offre de service appelée HELP !

Elle va favoriser pour ces Travailleurs Indépendants un meilleur accès aux droits et aux soins, un accompagnement social ainsi qu'un tout comme le recouvrement attentionné et l'intervention éventuelle de l'action sociale.

HELP!

L'offre HELP !

Une prise en charge globale et coordonnée par l'Urssaf, la Cram, la Caf et la Carsat

La détection des situations fragiles c'est :

- ↳ **des alertes** relayées par les services administratifs, les accueils physiques et téléphoniques pour les situations les plus vulnérables.
- ↳ **une démarche proactive** des organismes de protection sociale qui vont « aller vers » les travailleurs indépendants détectés en difficulté et qui ne font pas forcément la démarche de le signaler.

Une offre qui se veut simplifiée.

Les organismes de Sécurité sociale ont choisi d'utiliser le **logiciel “ démarches simplifiées ”** développé par la DINSIC*.

Il met à disposition :

- un générateur de formulaire,
- une plateforme de dépôt de dossiers,
- un espace d'instruction de dossiers.

Un questionnaire commun composé de 10 questions fermées permet de repérer les fragilités par rapport au champ de compétence des organismes. Selon les réponses du travailleur indépendant, **l'équipe HELP ! de l'Urssaf oriente la demande** vers les organismes partenaires qui disposent chacun d'une équipe dédiée. Chaque organisme étudie la situation de l'assuré selon son domaine de compétence et lui apporte **une réponse personnalisée** :

- ↳ pour l'**Urssaf** : la mise en place de délais de paiement, la modulation des cotisations sociales, l'éligibilité à l'action sociale pour les actifs,
- ↳ pour la **Cram** : un accompagnement aux soins, aux droits, au maintien dans l'emploi, renforcé le cas échéant par l'intervention des assistants de service social de la Carsat pour les situations complexes d'accès aux soins et les situations de prévention de la désinsertion professionnelle,
- ↳ pour la **Caf** : l'attribution de minima sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logements, voire de l'action sociale.

*Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat

HELP!

HELP ! en 4 points

- ↳ **Déetecter** de manière anticipée des fragilités, notamment à partir des situations de défaut de paiement tout comme d'alertes des accueils physiques et téléphoniques ;
- ↳ **Accompagner** efficacement et avec réactivité grâce à la mise en place d'une synergie permettant une réponse globale des acteurs de la Sécurité sociale ;
- ↳ **Traiter** les situations individuelles en activant de manière accélérée des dispositifs adaptés (Complémentaire Santé Solidaire, RSA, interventions de travailleurs sociaux, délais de paiement) grâce à la circularisation des informations entre nos services ;
- ↳ **Verser** le cas échéant des prestations extra-légales par la soumission de dossiers complets au Conseil de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI).

Contacter la Cellule HELP

pour signaler une situation difficile :

www.urssaf.fr

tél : **3698** (appel non surtaxé)

